



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
13 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

Soixante-septième session

Genève, 2 et 3 juillet, 7-9 septembre et 28 septembre-2 octobre 2020

**Rapport du Conseil du commerce et du  
développement sur sa soixante-septième session**

Tenue au Palais des Nations, Genève, les 2 et 3 juillet, du 7 au 9 septembre  
et du 28 septembre au 2 octobre 2020

**Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies**



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	4
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement .....	4
A. Décisions sur les questions de procédure et questions connexes .....	4
B. Décisions relatives aux questions de fond .....	5
C. Autres décisions du Conseil.....	8
II. Résumé du président .....	10
A. Séance plénière d'ouverture et débat général .....	10
B. Rapport annuel du Secrétaire général .....	14
C. Activités menées ou prévues par la CNUCED afin d'aider les États membres à relancer le commerce et l'industrie au lendemain de la pandémie.....	15
D. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence .....	16
E. Investir pour le développement : la production internationale à l'issue de la pandémie.....	17
F. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation .....	18
G. Le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique .....	19
H. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.....	20
I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.....	21
J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien .....	22
K. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social .....	23
L. Séance plénière de clôture .....	24
III. Questions de procédure et questions connexes.....	25
A. Ouverture de la session .....	25
B. Élection du Bureau .....	25
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	26
D. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement .....	26
E. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement .....	26
F. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission du commerce et du développement.....	26
G. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes .....	27
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	28
I. Questions diverses .....	28
J. Adoption du rapport.....	28
Annexes	
I. Mandat du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.....	29

---

II.	Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	34
III.	Note verbale de la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, adressée au Secrétaire du Conseil du commerce et du développement .....	35
IV.	Note verbale de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, adressée au secrétariat de la CNUCED .....	36
V.	Ordre du jour de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement....	37
VI.	Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement .....	39
VII.	Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement .....	40
VIII.	Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission du commerce et du développement.....	41
XI.	Participation .....	42

## Introduction

La soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève, en trois parties, à savoir les 2 et 3 juillet, du 7 au 9 septembre et du 28 septembre au 2 octobre 2020. Au cours de sa session, le Conseil a tenu 17 séances plénières correspondant à ses 1189<sup>e</sup> à 1205<sup>e</sup> séances, sous la forme de réunions virtuelles et physiques.

### I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

#### A. Décisions sur les questions de procédure et questions connexes

##### 1. Approbation des dates et des modalités de la première partie de la soixante-septième session du Conseil

###### Décision 554 (LXVII)

Le Conseil du commerce et du développement décide qu'en vue de sa soixante-septième session, l'élection du Président et des autres membres du Bureau (point 1 a)), ainsi que l'adoption de l'ordre du jour provisoire (point 1 b)), se feront avant la première partie de la session et en conformité avec les modalités d'élection selon une procédure d'approbation tacite que l'Assemblée générale a adoptées compte tenu de la situation d'urgence liée à la pandémie actuelle de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19).

La première partie de la soixante-septième session du Conseil se tiendra les 2 et 3 juillet 2020 sous la forme d'une réunion virtuelle officielle bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les points de l'ordre du jour ci-après seront examinés :

- Point 2. Rapport annuel du Secrétaire général ;
- Point 3. Activités menées ou prévues par la CNUCED afin d'aider les États membres à relancer le commerce et l'industrie au lendemain de la pandémie ;
- D'autres points de l'ordre du jour pourront être examinés s'il reste du temps.

Le programme de la première partie sera distribué en temps voulu et comportera les points de l'ordre du jour mentionnés plus haut, ainsi que d'autres points susceptibles d'être examinés s'il reste du temps.

*Procédure d'approbation tacite*  
10 juin 2020

##### 2. Élection du Président et des autres membres du Bureau

###### Décision 555 A(LXVII)

Conformément à la décision 554 (LXVII), le Conseil du commerce et du développement décide d'élire M. Federico Villegas Beltran (Argentine) Président du Conseil à sa soixante-septième session le 23 juin 2020 au terme d'une procédure d'approbation tacite.

*Procédure d'approbation tacite*  
23 juin 2020

###### Décision 555 B (LXVII)

Conformément à sa décision 554 (LXVII), le Conseil du commerce et du développement décide d'élire au Bureau, selon des procédures d'approbation tacite, M. Vaqif Sadiqov (Azerbaïdjan), M. Chad Blackman (Barbade), M. Yusupha Alieu Kah (Gambie), M. Michael Gaffey (Irlande), M. Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran), M. Salim Baddoura (Liban), M<sup>me</sup> Maimuna Kibenga Tarishi (République-Unie de Tanzanie),

M<sup>me</sup> Charline van der Beek (Autriche), M<sup>me</sup> Priscilla Mensah (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M<sup>me</sup> Débora María Ponce Ogáldez (Guatemala).

*Procédure d'approbation tacite*

29 juin 2020

1<sup>er</sup> juillet 2020

### **3. Ordre du jour de la soixante-septième session du Conseil**

#### **Décision 556 (LXVII)**

Conformément à sa décision 553 (EX-LXIX), adoptée le 6 avril 2020 selon une procédure d'approbation tacite, et à sa décision 554 (LXVII), le Conseil du commerce et du développement décide d'adopter l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session au terme d'une procédure d'approbation tacite commencée le 25 juin et achevée le 29 juin 2020.

*Procédure d'approbation tacite*

29 juin 2020

### **4. Approbation du calendrier des réunions pour le deuxième semestre 2020**

#### **Décision 557 (LXVII)**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 et conformément aux dispositions de la décision 74/544 que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 27 mars 2020, le Conseil du commerce et du développement décide d'approuver le calendrier révisé des réunions de la CNUCED pour le deuxième semestre 2020 selon une procédure d'approbation tacite.

*Procédure d'approbation tacite*

30 juin 2020

## **B. Décisions relatives aux questions de fond**

### **1. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**

(Point 11 de l'ordre du jour)

#### **a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

#### **Décision 558 (LXVII)**

*Le Conseil du commerce et du développement*

1. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois piliers fondamentaux de la CNUCED et insiste sur l'importance d'une coordination entre les trois grands domaines d'action afin que ceux-ci se renforcent mutuellement et garantissent une assistance cohérente ;

2. *Souligne* que les activités de coopération technique de la CNUCED jouent un rôle majeur dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans l'optique de ne laisser personne de côté, insiste sur l'importance de la participation active de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et demande au secrétariat de la CNUCED de s'attacher tout particulièrement à aider les pays en développement à faire face aux difficultés socioéconomiques liées à la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 ;

3. *Apprécie* les mesures déjà prises par le secrétariat de la CNUCED en matière de gestion axée sur les résultats et invite la CNUCED à poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

4. *Se félicite* qu'une nouvelle stratégie de coopération technique ait commencé d'être élaborée et invite la CNUCED à établir cette stratégie sous sa forme définitive en étroite collaboration avec les États membres et dans des délais permettant son adoption et sa mise en œuvre immédiatement après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;

5. *Prend note avec satisfaction* de l'augmentation de la contribution globale aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2019 et se félicite en particulier que les ressources aient été davantage allouées aux pays les moins avancés et que de nouveaux modes de coopération aient été établis avec les pays à revenu intermédiaire, en insistant sur l'importance d'un financement plus prévisible et plus stable grâce à des contributions pluriannuelles et sans affectation spéciale aux activités de coopération technique de la CNUCED et en réaffirmant la nécessité de mieux appliquer les principes des Nations Unies en matière de transparence et de responsabilité ainsi que la gestion axée sur les résultats ;

6. *Souligne* qu'il est impératif de résorber le déficit de financement des activités de la CNUCED prescrites par l'Assemblée générale afin que l'organisation puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil économique et social et puisse garantir un financement pérenne qui permette de fournir en temps voulu aux pays en développement la coopération technique dont ils ont besoin pour faire face aux incidences socioéconomiques de la pandémie, et demande donc à la CNUCED de hiérarchiser l'affectation des ressources en conséquence ;

7. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à examiner plus avant les dispositifs de financement mis en place au niveau des pays dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, tels que les mécanismes de financement commun, dans le but de soutenir le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED.

1198<sup>e</sup> séance plénière  
28 septembre 2020

## b) Mandat du Groupe de travail

### Décision 559 (LXVII)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

*Notant* que le Groupe de travail a été créé en application du paragraphe 23 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, que ledit Groupe de travail est l'un de ses organes subsidiaires selon l'article 64 de son Règlement intérieur et qu'en vertu du paragraphe 3 du même article, il est donc soumis aux dispositions dudit Règlement intérieur, selon qu'il convient,

*Prenant acte* qu'il a établi le Groupe de travail en le chargeant spécifiquement du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED,

*Approuve*, conformément à la décision 540 (LXV), le mandat du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.

1198<sup>e</sup> séance plénière  
28 septembre 2020

## 2. Le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique

### Conclusions concertées 560 (LXVII)

*Le Conseil du commerce et du développement*

1. *Salue* le Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique, que le secrétariat de la CNUCED a publié ;

2. *Prend note* du message principal du rapport et réaffirme l'importance de la lutte contre les flux financiers illicites, qui est une responsabilité partagée, et la nécessité de renforcer les meilleures pratiques visant à détecter, à suivre et à recouvrer les avoirs volés, conformément au chapitre 5 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment en aidant à développer les initiatives africaines de lutte contre le blanchiment d'argent ;

3. *Est gravement préoccupé* par l'ampleur et l'impact considérables des flux financiers illicites, et des activités qui les sous-tendent, dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et dans l'optique du développement économique, social et durable, et prend note de l'estimation alarmante de leur montant, soit 88,6 milliards de dollars, qui est faite dans le rapport ;

4. *Est conscient* que les flux financiers illicites, en particulier ceux provenant de la fraude fiscale, de la corruption et de la criminalité transnationale organisée, réduisent les précieuses ressources disponibles pour le développement, lesquelles joueront un rôle essentiel dans la reprise après la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19), dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans l'exécution de l'Agenda 2063 dans les pays africains ;

5. *Constate* que les perturbations économiques et commerciales causées par la COVID-19 confirme la nécessité de combattre les flux financiers illicites car ceux-ci affaiblissent la capacité des pays de faire face aux chocs mondiaux en restreignant la marge d'action budgétaire et le montant des devises disponibles pour s'attaquer aux problèmes de développement persistants ;

6. *Prend note* des conclusions du rapport qui soulignent la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants face aux effets néfastes des flux financiers illicites et des activités qui les sous-tendent ;

7. *Constate* que les pays en développement dotés de ressources naturelles, en particulier en Afrique, sont particulièrement vulnérables face aux flux financiers illicites et que la transparence doit être accrue dans les chaînes de valeur des produits de base, et encourage donc la CNUCED à soutenir les pays africains en recensant et en partageant les meilleures pratiques et en renforçant les cadres réglementaires pour réduire au minimum les flux financiers illicites ;

8. *Est conscient* que la lutte contre les flux financiers illicites et les activités qui les sous-tendent exige une approche intégrée et coordonnée, même si les différentes sources de ces flux doivent être analysées séparément et faire l'objet de mesures distinctes, axées sur leurs déterminants et leurs conséquences, et qu'il est également important de tenir compte de l'intégrité financière multipartite, des facteurs externes et du rôle central que jouent de bonnes institutions et une bonne gouvernance ;

9. *Est conscient également* qu'au niveau national, la lutte contre les flux financiers illicites, notamment la fausse facturation dans les pays africains, exigera aussi que l'on dispose de meilleures données, y compris que l'on échange des données commerciales et que l'on rationalise les normes d'information, et que les registres douaniers soient reliés aux registres d'entreprises, est conscient en outre de l'intérêt potentiel du Système douanier automatisé de la CNUCED et de son nouveau module pour la production et l'exportation de minéraux (système d'évaluation statistique de la production minérale), et encourage la CNUCED à continuer d'aider les pays africains à moderniser leur régime de droits de douane et d'accise afin de garantir l'échange de données de meilleure qualité et plus transparentes ;

10. *Prend note* du rôle important que la Commission de l'Union africaine joue en vue d'orienter davantage les objectifs du continent vers la lutte contre les flux financiers illicites ;

11. *Souligne* l'utilité des efforts multilatéraux en cours concernant les questions essentielles de l'érosion de la base d'imposition, du partage des bénéfices et de la fiscalité, et juge important de se concentrer sur la bonne application des instruments en vigueur, notamment sur les travaux notables du groupe d'action financière et de ses organes régionaux ;

12. *Invite* les partenaires de développement de l'Afrique à continuer d'aider le continent, dans un esprit de responsabilité partagée, à s'attaquer aux problèmes liés aux flux financiers illicites et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique ;

13. *Prie* la CNUCED, dans le cadre de son mandat et dans la limite des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes de développement de l'Afrique et l'encourage à redoubler d'efforts pour accorder la priorité à ses travaux sur le flux financiers illicites.

1205<sup>e</sup> séance plénière  
2 octobre 2020

### **3. Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

#### **Décision 561 (LXVII)**

À sa 1198<sup>e</sup> séance plénière, le 28 septembre 2020, le Conseil du commerce et du développement a décidé de s'abstenir désormais de prendre une décision concernant le rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, sauf si ledit rapport lui est présenté par un représentant de la Commission pour examen. Il sera, par conséquent, dûment fait part de la décision du Conseil.

## **C. Autres décisions du Conseil**

### **Préparatifs de la quinzième session de la Conférence**

#### *Approbation de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence*

1. À sa 1205<sup>e</sup> séance plénière de clôture, le 2 octobre 2020, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence publié dans un document officieux daté du 25 septembre 2020 (voir l'annexe II).

### **Le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique**

2. À sa 1205<sup>e</sup> séance plénière de clôture, le 2 octobre 2020, le Conseil a approuvé les conclusions concertées sur le point 7 de l'ordre du jour qui ont été distribuées à la fin de la 1204<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (voir plus haut la section B du chapitre I).

### **Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique**

3. À sa 1205<sup>e</sup> séance plénière de clôture, le 2 octobre 2020, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/67/2), qui a été examiné à la 1195<sup>e</sup> séance plénière, le 8 septembre 2020.

### **Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

4. À sa 1200<sup>e</sup> séance plénière de clôture, le 29 septembre 2020, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/67/4).

### **Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

5. À sa 1203<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/67/5) et des déclarations faites par les délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il sera rendu compte des délibérations au sujet de ce point de l'ordre du jour dans le rapport du Conseil sur sa soixante-septième session à l'Assemblée générale.



### **Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**

6. À sa 1198<sup>e</sup> séance plénière, le 28 septembre 2020, le Conseil a pris note du rapport sur la quatre-vingtième session du Groupe de travail publié sous la cote TD/WP/306, a approuvé les conclusions concertées et a adopté le projet de décision figurant dans ce document.

7. Le Conseil a adopté le mandat du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme qui y était proposé (voir la section B du chapitre I et l'annexe I).

8. Le Président du Conseil a fait observer que l'adoption du mandat du Groupe de travail avait été un objectif depuis vingt-cinq ans et représentait donc un moment historique.

### **Autres questions relatives au commerce et au développement**

9. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux points subsidiaires.

#### *Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*

10. À la 1198<sup>e</sup> séance plénière, le 28 septembre 2020, le Président du Conseil a constaté que le rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa cinquante-troisième session n'était pas disponible car la session de cet organe venait juste de s'achever.

11. En outre, le Président a rappelé que conformément au paragraphe 10 de la section II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, la Commission soumet son rapport annuel à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ou au Conseil du commerce et du développement, pour observations ou recommandations. Appelant l'attention des membres sur le fait que depuis de nombreuses années, le rapport annuel de la Commission n'était plus présenté devant le Conseil car aucun représentant de la Commission n'assistait aux sessions, le Président a proposé que le Conseil s'abstienne à l'avenir de prendre une décision sur le rapport annuel, à moins qu'un représentant de la Commission le lui ait dûment présenté pour examen.

12. Le Conseil est convenu de ne pas prendre de décision au sujet du rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international lorsqu'aucun représentant de la Commission ne le lui avait présenté (voir la décision 561 (LXVII)).

#### *Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international*

13. Également à la 1198<sup>e</sup> séance plénière, le Président du Conseil a informé les délégations que la cinquante-quatrième session du Groupe consultatif commun ayant été reportée du fait de la pandémie en cours, le rapport serait examiné à la soixante-dixième réunion directive du Conseil.

### **Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2019-2020 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif**

14. À sa 1196<sup>e</sup> séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Président de l'Organe consultatif pour 2019-2020.

15. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont félicité le secrétariat de la CNUCED d'avoir mené des activités de renforcement des capacités au moyen des cours régionaux, des cours pilotes interrégionaux et des cours de brève durée sur les questions économiques internationales, qui ont été jugés excellents. Plusieurs délégations ont salué les efforts qui avaient continué d'être déployés pour réunir des participants de cinq régions en développement afin d'échanger leurs points de vue au niveau interrégional.

16. Le représentant d'un groupe régional attendait avec intérêt les propositions des pays désireux d'accueillir les cours dispensés au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok en Amérique latine et dans les Caraïbes, et a fait observer que la création d'une

plateforme interrégionale était l'occasion d'échanger des points de vue et des expériences entre régions en comparant les trajectoires de développement.

17. Le représentant d'un autre groupe régional a salué la structure des cours et leur approche intégrée de la macroéconomie, de la numérisation, de la facilitation du commerce et d'autres sujets étroitement liés. Le contenu du programme aidait les participants à mieux aborder les questions de développement.

18. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné l'importance du mandat des cours dispensés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et a demandé que le programme soit renforcé au moyen de ressources supplémentaires, afin d'être plus bénéfique aux pays en développement et de consolider les institutions nationales.

19. De nombreuses délégations ont remercié les pays qui accueillaient les cours régionaux. Certaines délégations ont proposé d'aborder les problèmes économiques liés à la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19) dans les futurs cours.

20. De nombreuses délégations se sont félicitées de la structure des cours régionaux et de la prise en compte des objectifs de développement durable. Elles ont aussi mis l'accent sur les connaissances acquises, par exemple dans la compréhension des tendances économiques, et sur l'aptitude accrue des participants à élaborer des politiques. Elles ont invité la CNUCED à continuer de dispenser ces cours dans les régions en développement et auprès des diplomates en poste à Genève.

21. Une délégation a salué la coordination entre la CNUCED et le Ministère kényan des affaires étrangères, les décideurs ayant pu ainsi accroître leurs capacités grâce à un enseignement adapté à l'Afrique.

22. Le représentant de la Colombie a fait observer que son pays accueillait actuellement des cours régionaux et soumettrait à la CNUCED une proposition visant à demeurer pays hôte pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

## **II. Résumé du président**

### **A. Séance plénière d'ouverture et débat général**

#### **Séance plénière d'ouverture**

23. Revenant sur l'année passée au service du Conseil du commerce et du développement, le Président sortant (Irlande) a rappelé les progrès enregistrés dans les préparatifs de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui avaient évidemment été bouleversés par le terrible choc de la pandémie.

24. Si, dans les circonstances actuelles, l'isolement pouvait parfois s'imposer, l'engagement multilatéral ne cessait jamais d'être une nécessité. Ce n'était que collectivement, comme citoyens du monde, que nous serions en mesure de relever les défis qui nous étaient lancés. La session du Conseil avait lieu dans un monde qui avait changé et qui faisait face aux problèmes multiples et interdépendants de la pandémie, des inégalités, des conflits et des changements climatiques. Nul ne mesurait pleinement l'ampleur des crises économiques et sociétales en cours. Pour y répondre, les vieilles méthodes et les conceptions dépassées du monde devaient être abandonnées. Le programme en faveur du développement étant menacé, il était nécessaire de redonner au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs toute leur force et de raviver l'espoir qu'ils avaient suscité.

25. La CNUCED avait été créée pour que le système économique mondial soit mis entièrement au service de la prospérité pour tous. La Conférence à venir était l'occasion de démontrer que l'institution pouvait rester fidèle à sa raison d'être et à son mandat et, en même temps, être suffisamment souple pour imaginer des solutions transformatrices à des problèmes mondiaux nouveaux et interdépendants.

26. Le fait d'avoir tenu la réunion de juillet en ligne était en soi un succès, comme l'était l'engagement pris d'organiser une quinzième session de la Conférence ambitieuse et riche de sens, qui porte sur un thème d'une réelle pertinence : « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous ».

27. La quinzième session de la Conférence serait la première grande réunion mondiale de haut niveau sur le développement depuis l'apparition de la COVID-19. Il n'y avait d'autre solution que celle d'unir nos forces pour trouver les moyens de surmonter les inégalités et les vulnérabilités croissantes, mises en évidence et accentuées par le choc inattendu de la pandémie.

28. À cette fin, les États membres devraient s'employer à dépasser leurs divisions idéologiques et historiques. Sans renoncer aux principes, il leur faudrait aborder les travaux d'un point de vue pragmatique et global. En toutes circonstances, les États membres devraient se montrer respectueux les uns des autres dans ce monde changeant et imprévisible, appliquant les principes d'égalité et de respect mutuel consacrés par la Charte des Nations Unies. À la quinzième session de la Conférence, à la Barbade, il leur faudrait être animé par une véritable volonté d'agir, et pas seulement de se réunir, et démontrer ainsi au monde comment le multilatéralisme pouvait dépasser les attentes des sceptiques et contribuer de façon concrète à la réponse mondiale. Un an plus tôt, le Conseil avait déclaré qu'on ne pouvait pas laisser passer l'occasion de la quinzième session de la Conférence. C'était encore plus vrai au début du mois de juillet 2020.

29. Le nouveau Président (Argentine) du Conseil a fait observer que, le thème de la quinzième session de la Conférence ayant été approuvé et le comité préparatoire établi malgré les retards et les complications dus aux mesures de confinement sans précédent prises pour lutter contre la pandémie, les groupes régionaux et les délégations avaient entamé des préparatifs de fond et étaient sur le point de mettre la dernière main à leurs documents de synthèse. À l'heure où des aménagements étaient apportés à la Conférence, il était important d'accepter que le monde de demain serait très différent, sans que l'on sache encore vraiment comment.

30. En prenant la nouvelle mesure du monde pour le reconstruire, il était nécessaire, dans ces moments difficiles pour l'humanité, de faire preuve de courage, de sortir de nos zones de confort et d'oublier nos intérêts personnels au profit de la défense du bien commun et d'un avenir pour tous.

31. Aujourd'hui, c'était le multilatéralisme dans son ensemble et le système commercial international en particulier qui étaient menacés. Ces menaces devaient être combattues collectivement pour éviter que ne soient réduites à néant les avancées de ce multilatéralisme, qui avaient été obtenues au fil des décennies par un patient travail et qui étaient enracinées dans des principes durement défendus.

32. Il faudrait croire à la bonne volonté de ses partenaires et être sincère et juste pour entendre et comprendre les préoccupations des autres. Le nouveau Président a repris à son compte l'appel de son prédécesseur qui avait prôné la prise en compte des besoins et des préoccupations des autres et préconisé le souci de l'autre comme valeur fondamentale après la pandémie de COVID-19. Un dialogue constructif entre tous les États membres de la CNUCED, manifestation de leur interdépendance, devrait être fondé sur les intérêts et les avantages communs qu'avaient les pays développés et les pays en développement à renforcer la coopération internationale et à promouvoir la croissance économique et le développement durable. Se dérober à un engagement constructif ne ferait qu'éroder davantage la confiance dans le commerce international et le système économique en général et dans les institutions multilatérales en particulier.

33. La crise avait mis en évidence les vulnérabilités des systèmes de santé et des structures et mécanismes essentiels à l'économie des pays. Le coût humain de la pandémie et la cascade de conséquences imprévues et involontaires des politiques choisies avaient montré plus clairement encore combien la coopération et la coordination internationales étaient nécessaires.

34. De nombreux pays en développement continuaient de rencontrer des écueils à tous les niveaux, à cause de l'incertitude et des difficultés caractérisant l'environnement économique et les régimes commerciaux mondiaux. Il fallait trouver des moyens de corriger les déséquilibres systémiques qui empêchaient les pays en développement de participer pleinement et de façon profitable au commerce international. Il était essentiel de faire en sorte que l'environnement et l'architecture économiques mondiaux soient favorables et positifs. Il fallait aussi souligner combien il était important d'améliorer les conditions intérieures des pays pour renforcer la durabilité.

35. Dans le monde qui suivrait la pandémie, la quinzième session de la Conférence serait l'une des conférences multilatérales sur le développement les plus marquantes, et elle offrirait une occasion idéale de revenir aux fondamentaux, en veillant à ce que la CNUCED contribue comme elle le devait à la reconstruction et soit ainsi fidèle à l'héritage reçu de Raúl Prebisch et d'autres en 1964.

36. Le nouveau Président a en outre déclaré qu'il souhaitait que la CNUCED continue de se concentrer sur des questions qui l'occupaient depuis longtemps telles que la dette et le financement international, l'investissement, la transformation structurelle et l'industrialisation, les transports et la logistique, les questions de genre, la facilitation des échanges, les tendances et les réglementations commerciales, ainsi que sur les nouvelles questions qui se posaient dans les domaines de la technologie, de l'innovation et, entre autres choses, sur le rôle croissant du commerce électronique et de l'économie numérique.

37. Dans le contexte de la crise économique mondiale due à la pandémie de COVID-19 et des crises de la dette souveraine qui se profilaient, il était plus urgent que jamais de coopérer au niveau international au règlement du problème posé par le fardeau insoutenable de la dette. Il était dans l'intérêt de tous de trouver un moyen ordonné, coordonné et multilatéral de restructurer cette dette, faute de quoi, la communauté internationale et les organisations internationales, qui étaient l'épine dorsale de l'architecture financière internationale, seraient submergées par une cascade de défauts souverains. Le nouveau Président a salué les efforts déjà entrepris pour remédier aux problèmes les plus immédiats liés à la dette des pays les plus pauvres dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20, même si d'autres mesures devaient être mises en place pour assurer la viabilité de la dette à moyen et à long terme pour tous les pays.

38. Les représentants de nombreux groupes régionaux et nombre de délégations ont exprimé leur reconnaissance au Président sortant pour ce qu'il avait accompli pendant son mandat, en particulier dans le cadre de la préparation de la nouvelle session de la Conférence et pendant l'apparition de la pandémie. Ils ont souhaité la bienvenue au nouveau Président du Conseil et lui ont dit leur soutien et leur volonté de collaborer pendant l'année à venir qui s'annonçait chargée.

### **Débat général**

39. Le débat général s'est déroulé le 7 septembre 2020. Ont fait des déclarations les représentants des pays ou organisations ci-après : la Zambie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; l'Angola, au nom du Groupe des États d'Afrique ; l'État de Palestine, au nom du Groupe des États arabes ; la Fédération de Russie au nom de l'Union économique eurasiennne ; l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; le Maroc ; la République de Corée ; le Pakistan ; le Liban ; l'Azerbaïdjan ; la Barbade, au nom des petits États insulaires en développement ; le Kazakhstan ; la République islamique d'Iran ; l'Espagne ; le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Cuba ; le Myanmar ; l'Équateur.

40. Dans ses propos liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a précisé comment l'organisation s'efforçait de tenir le cap face aux conséquences de plus en plus dévastatrices de la pandémie de COVID-19 et de maintenir sa contribution au redressement, particulièrement au niveau de la planification des programmes et sur le plan du processus budgétaire. Même avant la pandémie, en raison de la crise de liquidités, la CNUCED avait perdu 15 % de son budget de 2019 et connu un gel des recrutements, ce qui l'avait contrainte à fonctionner avec des ressources réduites pendant toute l'année. Pour continuer de s'acquitter efficacement de ses mandats, la CNUCED devait pouvoir maintenir un minimum

de personnel essentiel, en conciliant compétences économiques de pointe et connaissances institutionnelles, comme c'était sa marque de fabrique. Le Secrétaire général a aussi accueilli favorablement une idée proposée par les États membres consistant à organiser une séance préparatoire informelle d'un type nouveau, où seraient formulées les recommandations et les orientations nécessaires à l'élaboration du projet de programme, et qui permettrait de veiller à ce que le point de vue des États membres soit entendu, et qu'il en soit tenu compte au moment de la planification et de la mise en route. L'idée était née de consultations menées entre Genève et New York sur le mandat du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme. Des efforts supplémentaires étaient en cours dans le cadre de la réforme de la gestion, visant notamment à transférer la fonction de suivi, qui relevait auparavant du Groupe de l'évaluation et du suivi, au Service de la gestion des ressources, et à renforcer les possibilités d'évaluation du programme de travail de la CNUCED, ainsi que le processus global de gestion axée sur les résultats.

41. Le représentant d'un groupe régional a dit que la communauté internationale devait affronter l'une des pires situations sanitaires et économiques que le monde ait connu depuis près d'un siècle. La pandémie de COVID-19 avait fait ressortir clairement la vulnérabilité plus grande des pays en développement face aux répercussions néfastes de la crise, outre le fait que nombre de ces pays avaient vu plusieurs années de progrès accomplis dans les objectifs de développement durable s'effondrer en peu de temps. La plupart des délégations ont souligné que dans un certain nombre de domaines, la crise avait des effets perturbateurs et durables comme le caractère de plus en plus insoutenable de la dette, l'aggravation de la fracture numérique et le manque d'infrastructures numériques, le recul du secteur du tourisme, l'augmentation de l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et le creusement des inégalités dans les activités liées au commerce. À cet égard, le représentant d'un autre groupe régional a demandé que les engagements pris soient respectés, afin d'aider les pays en développement à affronter les problèmes sans précédent liés à la pandémie et à leurs conséquences négatives pour la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à l'aide publique au développement. Le représentant d'un autre groupe régional a demandé également que les pays en développement reçoivent l'appui nécessaire, selon des modalités appropriées, non discriminatoires et exemptes de restrictions, dans un esprit de solidarité et de multilatéralisme.

42. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont fait valoir que la crise sanitaire continuait de perturber le commerce international et les chaînes de valeur mondiales, ce qui réclamait des interventions coordonnées au niveau mondial, et ont souligné qu'il importait de continuer d'opérer dans le cadre du multilatéralisme. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et une délégation ont exprimé leur gratitude pour le travail mené avec rapidité par la CNUCED depuis le début de la crise de la COVID-19 et ont estimé que la CNUCED, qui était chargée d'aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, avait un rôle central à jouer dans les efforts de redressement et de reconstruction. À cet égard, les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont exhorté la CNUCED à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à réaliser leurs aspirations de développement et prêter attention aux groupes de pays particulièrement vulnérables, dont les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire, particulièrement au moment de reconstruire sur des bases plus solides et plus écologiques, et de se préparer à affronter les crises futures. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné qu'il importe que les objectifs stratégiques à long terme consistant à garantir la croissance économique soutenue et le développement durable, qui occupent une place centrale dans le mandat de la CNUCED, restent une priorité.

43. Nombre de délégations ont indiqué attendre avec intérêt les résultats de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin que la CNUCED dispose des mandats et des ressources appropriés pour pouvoir répondre à ces problèmes mondiaux, et certaines délégations ont souligné la nécessité pour la CNUCED de savoir s'adapter pour que ses interventions restent pertinentes concernant toutes les questions de développement dans la logique de son mandat. Le représentant d'un groupe régional a exprimé l'espoir que la quinzième session de la Conférence soit un moment déterminant pour l'avenir de l'organisation, particulièrement en ayant à l'esprit certaines des plus graves difficultés que connaissent actuellement le multilatéralisme et l'économie mondiale. Les

représentants de certains groupes régionaux ont aussi préconisé que cette session de la Conférence soit transformatrice et utilise le mécanisme intergouvernemental pour définir un projet commun, prospectif et pragmatique pour l'organisation.

44. Les représentants d'un autre groupe régional a exprimé sa préoccupation devant la crise de liquidités et les contraintes budgétaires actuelles, qui limitent la capacité de la CNUCED de s'acquitter de son mandat, et a exhorté les autres partenaires à tenir leurs engagements. Pour garantir l'utilisation efficace de ressources qui se raréfiaient, certaines délégations ont invité la CNUCED à tirer parti des données d'expérience et de la gestion axée sur les résultats dans les trois piliers, afin que la priorité soit accordée aux domaines offrant la plus forte valeur ajoutée en ce qui concerne la formation de consensus, l'adoption des recommandations issues des travaux de recherche et d'analyse, et l'efficacité de l'assistance technique. Les représentants de certains groupes régionaux ont souligné qu'il importait de garantir la transparence et la responsabilité dans le cadre du processus budgétaire s'agissant de la réaffectation des fonds, y compris au titre de la pandémie, grâce à une communication efficace entre la direction de la CNUCED et les États membres, dans la continuité de l'action menée pour améliorer la gouvernance interne, l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

## B. Rapport annuel du Secrétaire général

(Point 2 de l'ordre du jour)

45. Après son allocution d'ouverture, le Secrétaire général de la CNUCED, s'appuyant sur le *Rapport annuel de la CNUCED 2019*, a présenté au Conseil les travaux réalisés par l'organisation dans le contexte de la récente pandémie mondiale. Les travaux de la CNUCED avaient déjà jeté les bases permettant de faire face à la pandémie. L'organisation avait estimé que le commerce mondial reculerait d'environ 20 % (ce qui correspond à près de 6 000 milliards de dollars) et que les investissements diminueraient de 40 % (soit 4 400 milliards de dollars) en 2020. En plus de frapper les pays et les individus les plus pauvres – on estimait en effet que, dans les pays les moins avancés, quelque 70 millions de personnes supplémentaires tomberaient dans l'extrême pauvreté –, la crise frappait également les pays, les personnes et les acteurs les plus vulnérables, tels les petits États insulaires en développement, les femmes et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

46. Les représentants de nombreux groupes régionaux et nombre de délégations se sont accordés pour dire que la pandémie avait des effets dévastateurs et ont souligné le rôle déterminant de la CNUCED pour ce qui était d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à renforcer leur résilience économique et à stimuler la croissance économique après la pandémie. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la CNUCED sa coopération afin de réaliser à l'intention des pays d'Afrique une étude sur les incidences de la crise sanitaire et les moyens de relancer l'économie des pays les plus touchés. Compte tenu des difficultés rencontrées par les pays en développement à cause de l'augmentation des coûts de la dette et du déficit de financement des objectifs de développement durable, le représentant d'un autre groupe régional et de nombreuses délégations ont demandé un allègement de la dette et sollicité des conseils sur des questions relatives à l'endettement. Plusieurs délégations ont affirmé que la récente montée de l'unilatéralisme et du populisme nationaliste avait pesé sur le commerce et qu'en cette période cruciale, la CNUCED devait absolument poursuivre ses travaux sur le système commercial multilatéral afin d'aider les pays à réduire les inégalités.

47. Les représentants de nombreux groupes régionaux et nombre de délégations ont salué les travaux de la CNUCED. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné qu'il fallait concentrer les ressources et les efforts de gestion plus résolument sur l'amélioration de la gouvernance, du respect du principe de responsabilité, de la transparence et de l'efficacité des travaux de la CNUCED. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations se sont félicités des activités de recherche menées par la CNUCED, mais ont souligné que la situation et les besoins spécifiques des pays en développement devraient être pris en compte dans les recommandations. En outre, le représentant d'un groupe régional et de nombreuses délégations ont insisté sur l'importance qu'il y avait à disposer d'une stratégie

de coopération technique et d'un financement extrabudgétaire plus stable aux fins de la planification à long terme.

### **C. Activités menées ou prévues par la CNUCED afin d'aider les États membres à relancer le commerce et l'industrie au lendemain de la pandémie**

(Point 3 de l'ordre du jour)

48. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a déclaré que les importantes répercussions socioéconomiques de la pandémie avaient mis en lumière les limites, les risques et les failles de l'hypermondialisation, et accéléré de profonds changements dans les chaînes de valeur mondiales, dans l'économie numérique et sur le plan de la viabilité de la dette des pays en développement. Dans le cadre du pilier « recherche et analyse » de la CNUCED, les travaux consacrés à la crise avaient porté sur le commerce, l'investissement, la dette et le financement, l'économie numérique et les technologies, les analyses sectorielles, l'économie bleue, les incidences de la pandémie sur l'environnement, la concurrence et la protection des consommateurs, ainsi que l'égalité des sexes. Ils se poursuivaient et contribueraient à l'établissement d'une publication du secrétariat, dans laquelle figureraient des recommandations axées sur le relèvement post-pandémie dans le domaine du commerce et du développement. Quant au pilier « formation de consensus », la Secrétaire générale adjointe a souligné que le mécanisme intergouvernemental s'était adapté aux outils de travail virtuels et avait reporté la quinzième session de la Conférence. Les projets exécutés au titre du pilier « coopération technique » avaient rapidement été adaptés à la pandémie. Ainsi, le Système douanier automatisé appuyait les mesures prises par les autorités douanières en réponse à la crise, tandis que des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement et des projets de soutien aux petites et moyennes entreprises avaient été réorientés, notamment en Asie occidentale. En ce qui concerne les mesures prises à l'échelle du système des Nations Unies, la CNUCED était l'un des six organismes chargés de la gestion du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la réponse socioéconomique à la COVID-19.

49. Les représentants de certains groupes régionaux ont souligné les effets dévastateurs que la pandémie avait eus sur les pays en développement et dans le monde entier. Ils ont déclaré que la réalisation des objectifs de développement durable n'était déjà pas en bonne voie avant la pandémie, et avait désormais pris beaucoup de retard, compte tenu des difficultés de développement auxquels se heurtaient déjà un grand nombre de pays en développement. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont décrit divers problèmes accentués par la pandémie dans le domaine du commerce et du développement, y compris l'insoutenabilité de la dette, le manque de capacités productives, les contraintes structurelles, l'élargissement de la fracture numérique, les marchés du travail non structurés, ainsi que la menace que représentaient les catastrophes naturelles et les changements climatiques.

50. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et certaines délégations ont appelé l'attention sur diverses conséquences de la pandémie, telles que les perturbations du commerce international et des chaînes de valeur mondiales, les pénuries de produits et de denrées alimentaires de base, la baisse des recettes provenant des envois de fonds et des services, notamment des voyages et du tourisme, ainsi que le risque de fermeture ou de faillite de nombreuses petites entreprises. Plusieurs délégations ont aussi fait observer que la pandémie avait des répercussions disproportionnées sur les pays en développement très vulnérables, y compris sur les petits États insulaires en développement, ainsi que sur les pays d'Afrique et les pays à revenu intermédiaire.

51. De nombreuses délégations et le représentant d'un groupe régional ont évoqué les mesures prises aux niveaux national et régional pour lutter contre la pandémie de COVID-19, tandis que les représentants d'un autre groupe régional et certaines délégations ont déclaré que la crise mettait en évidence la nécessité de faire avancer les projets de coopération régionale tels que la Zone de libre-échange continentale africaine.

52. Les représentants de nombreux groupes régionaux et nombre de délégations ont demandé à la CNUCED de redoubler d'efforts pour répondre aux besoins engendrés par la pandémie dans les pays en développement, notamment en appuyant le renforcement des capacités productives nécessaires à la résilience de ces pays, en consolidant les chaînes de valeur alimentaires et agricoles au niveau régional et en mobilisant des ressources en faveur des systèmes de santé. Ils ont aussi fait savoir qu'une aide était nécessaire pour dégager des ressources financières, y compris des ressources octroyées à des conditions de faveur et des fonds débloqués par des banques de développement, pour attirer et relancer l'investissement, pour alléger la dette, pour faciliter le commerce, pour promouvoir la transformation numérique, pour intégrer les chaînes de valeur, pour remédier aux problèmes rencontrés dans divers secteurs économiques, tels que ceux de la pêche et du tourisme, et pour faire en sorte que la relance tienne compte des questions de genre et soit compatible avec les objectifs de durabilité à long terme. Le représentant d'un groupe régional a également demandé que les mesures relatives au commerce et à l'investissement, en particulier les mesures unilatérales, continuent de faire l'objet d'un suivi.

53. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et certaines délégations ont appelé l'attention sur la qualité des travaux analytiques conduits par la CNUCED pendant la pandémie, soulignant qu'il importait de continuer de mener des travaux de recherche et d'analyse et de proposer des orientations aux pays en développement en temps opportun. Ils ont déclaré que la CNUCED avait un rôle important à jouer dans les efforts à déployer pour reconstruire en mieux et qu'ils attendaient avec intérêt le rapport du secrétariat sur la lutte contre la COVID-19 et le relèvement. Certaines délégations ont demandé à la CNUCED de continuer d'axer ses activités de coopération technique sur l'appui à la lutte contre la pandémie.

54. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont déclaré qu'il importait de poursuivre le débat au moyen d'outils numériques, notamment d'organiser des dialogues entre ambassadeurs et d'encourager la mise en commun de pratiques optimales, et ont souligné que la CNUCED continuait d'offrir à la communauté internationale une plateforme précieuse, qui facilitait la recherche d'un consensus sur la réponse à apporter à la crise en vue de faciliter la reprise économique. Le représentant d'autre groupe régional s'est dit préoccupé par le fait que les délégations avaient dû attendre quatre mois avant que le Secrétaire général ne s'exprime sur les mesures prises par la CNUCED pour adapter ses méthodes de travail face à la pandémie. Le représentant d'un autre groupe régional a appelé à une coordination plus étroite, de sorte que la CNUCED puisse apporter une réponse globale à la crise, y compris en axant ses activités de coopération technique sur les mesures commerciales, les mesures économiques et les mesures d'investissement propres à promouvoir la reprise de l'activité économique réelle, par exemple sur les initiatives de soutien aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises.

## **D. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence**

(Point 4 de l'ordre du jour)

55. Le Secrétaire général de la CNUCED a ouvert le débat en évoquant la nécessité d'asseoir les préparatifs de la quinzième session de la Conférence sur des modalités de travail post-pandémiques, en tenant compte de la reprise des réunions physiques dans le respect de protocoles sanitaires appropriés. Les pays en développement avaient de plus en plus de mal à financer leur sortie de la crise tout en restant attachés à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Secrétaire général a demandé instamment aux États membres de ne pas répéter l'expérience de la douzième session de la Conférence, lors de laquelle le programme de travail de la CNUCED avait fait l'objet d'une négociation approfondie tandis que sévissait une crise financière mondiale, mais sans que les conséquences de cette crise soient pleinement prises en compte dans les résultats de la Conférence. C'était pourquoi les résultats de la quinzième session devaient montrer la voie à suivre pour mieux se redresser. Le Secrétaire général a rappelé aux délégations que la pandémie était un point d'inflexion dans la transformation de l'économie mondiale en cours depuis la lente reprise enregistrée après la crise financière mondiale, et a évoqué la montée du nationalisme économique et les tendances à la démondialisation. Les problèmes qui se posaient et qui évoluaient rapidement



devaient être au centre de la quinzième session de la Conférence et exigeaient que la conférence ministérielle soit à la hauteur de l'histoire de la CNUCED depuis sa création en 1964. Enfin, le Secrétaire général a réaffirmé qu'il s'acquitterait fidèlement des devoirs et responsabilités de ses fonctions pendant la dernière année de son mandat.

56. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont jugé satisfaisants les préparatifs de la Conférence et ont fait observer que le thème de la session de la Conférence était encore plus pertinent à l'heure actuelle, compte tenu de la pandémie de COVID-19. Les représentants de certains groupes régionaux et certaines délégations espéraient que la session de la Conférence aurait un impact sans précédent et continuerait de se dérouler sous la forme d'une conférence physique, axée sur le développement et de niveau pleinement ministériel aboutissant à une déclaration ministérielle dont le poids politique serait réel.

57. Les représentants de nombreux groupes régionaux et nombre de délégations ont précisé que des exposés de position étaient en cours d'élaboration sur des thèmes variés comme la levée des menaces qui pesaient sur le multilatéralisme, l'apparition de problèmes comme la pandémie actuelle, la nécessité de favoriser la transformation structurelle, les moyens de remédier à la vulnérabilité environnementale, les difficultés liées à la fracture numérique, la mobilisation de sources de financement du développement, notamment l'atténuation de la vulnérabilité de la dette et la lutte contre les flux financiers illicites, la réduction des inégalités aggravées par la COVID-19 et la dépendance à l'égard des produits de base, ainsi que le non-respect des engagements pris en matière d'aide.

58. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont évoqué le mandat inachevé du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2) et la pertinence persistante des objectifs de développement durable dans les travaux de la CNUCED jusqu'en 2030, surtout compte tenu des obstacles au progrès qui sont accentués par la pandémie, ainsi que les ambitions maintenues de revitaliser le mécanisme intergouvernemental. Les représentants d'autres groupes régionaux et plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED de lutter contre les conséquences économiques négatives de la pandémie, tout en insistant sur le fait que le mandat actuel de la CNUCED ne devrait pas être affaibli. Le représentant d'un autre groupe régional espérait que la session de la Conférence servirait à diagnostiquer les failles et à définir un futur axe stratégique pour la CNUCED.

59. Le représentant d'un groupe régional a insisté sur la nécessité de regarder au-delà du Palais des Nations pour faire le pont entre les éléments physiques et virtuels de préparatifs qui pourraient inclure des webinaires sur la voie d'une conférence physique à la Barbade. Une délégation a demandé que d'autres modalités soient prévues pour la tenue de la session de la Conférence. Le représentant du pays hôte a précisé que les questions relatives notamment à la sécurité et à la santé étaient examinées en coordination étroite avec le secrétariat de la CNUCED et que la Barbade restait attachée à la tenue d'une conférence à laquelle participeraient, en personne, toutes les délégations au niveau ministériel.

## **E. Investir pour le développement : la production internationale à l'issue de la pandémie**

(Point 5 de l'ordre du jour)

60. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté le *World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic* (Rapport sur l'investissement dans le monde : la production internationale à l'issue de la pandémie), qui a traité de la chute de l'investissement étranger direct consécutive à la pandémie de COVID-19 et des perspectives de la production internationale jusqu'en 2030. Il a mis en évidence les tendances des investissements en faveur des objectifs de développement durable, qui étaient exposées dans le *World Investment Report 2020*, comme le lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 74/199, et a évoqué le plan d'action de la CNUCED visant à donner une « grande impulsion » aux investissements privés en faveur de ces objectifs.

61. L'économiste en chef de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et le Président de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement ont expliqué les enjeux et les perspectives de la promotion de

l'investissement pendant et après la pandémie. Ils se sont inquiétés du repli de l'investissement étranger direct et de la montée du protectionnisme.

62. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et nombre de délégations ont salué la grande qualité de l'analyse de l'investissement étranger direct et de la production internationale effectuée par la CNUCED, ainsi que des publications intitulées *Global Investment Trends Monitor* et *Sustainable Development Goal Investment Monitor*. Le représentant d'un groupe régional a souligné à quel point il était important d'avoir dans le *World Investment Report 2020* une analyse actualisée des tendances de l'investissement et une approche sectorielle, deux éléments fondamentaux pour élaborer des politiques sur mesure. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations craignaient que la chute de l'investissement étranger direct touche de manière disproportionnée les pays tributaires de l'investissement étranger direct dans les chaînes de valeur mondiales et des secteurs durement touchés par la pandémie. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations étaient favorables à ce qu'une « grande impulsion » soit donnée aux investissements en faveur des objectifs de développement durable.

63. Pendant les débats, plusieurs délégations ont estimé que pour faire face à la baisse de l'investissement étranger direct et aux conséquences négatives de la pandémie, il fallait redoubler d'efforts afin d'améliorer le cadre directif de l'investissement et les initiatives de promotion et de facilitation de l'investissement. Les représentants de certains groupes régionaux et certaines délégations ont évoqué, entre autres activités de la CNUCED, les examens de la politique d'investissement, les programmes de promotion de l'investissement et les travaux consultatifs sur les zones économiques spéciales. Certaines délégations se sont félicitées de l'élaboration d'accords bilatéraux d'investissement types et du protocole relatif à l'investissement relevant de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le représentant d'un groupe régional et plusieurs délégations ont déclaré utiliser le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et la feuille de route pour la réforme des accords internationaux d'investissement. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont jugé important de faciliter l'investissement et ont salué les outils de gouvernement en ligne de la CNUCED.

64. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et certaines délégations se sont félicités du rôle de chef de file que la CNUCED joue dans l'investissement en faveur du développement et lui ont demandé de continuer ainsi, en soulignant qu'il importait de recenser de nouvelles possibilités d'investissement en faveur du développement et d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, aux petites entreprises et aux femmes. Concernant l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, il fallait redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds destinés aux secteurs prioritaires, notamment le développement des infrastructures.

## **F. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation**

(Point 6 de l'ordre du jour)

65. Dans sa présentation du Rapport sur le commerce et le développement 2020 : De la pandémie à la prospérité pour tous – Comment éviter une autre décennie perdue, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a insisté sur les conséquences disproportionnées de la pandémie pour les pays en développement, lesquelles avaient aggravé les obstacles préexistants à la réalisation des objectifs de développement. Parmi ces obstacles figuraient le caractère insoutenable de la dette, l'insuffisance de l'investissement, les hyperinégalités et la dégradation de l'environnement. Pour les surmonter, les auteurs du rapport ont proposé un ensemble de recommandations de politique publique axées sur les emplois et les salaires, l'engagement de dépenses publiques importantes et soutenues, l'adoption de mesures fiscales progressives et la diversification de l'appareil productif. Enfin, ils ont mis en évidence la nécessité de revitaliser le multilatéralisme afin que les pays en développement puisse bénéficier de la marge d'action et de l'appui financier dont ils avaient besoin pour se rapprocher de leurs objectifs de développement.

66. Deux intervenants, à savoir le Ministre argentin de l'économie et le Président du Conseil économique et social de l'ONU, ont donné leur éclairage sur les principales questions examinées dans le rapport.

67. Le premier intervenant a mis en lumière diverses caractéristiques du rapport 2020, notamment l'analyse solide de l'état actuel de l'économie mondiale, l'élaboration de scénarios pour l'avenir ainsi que l'exposition et l'analyse des problèmes que rencontraient les pays en développement. Il était d'accord avec les auteurs du rapport, qui insistaient sur la nécessité pour les gouvernements de jouer un rôle plus actif dans l'économie, afin de garantir une reprise pérenne, équitable et durable après la pandémie. Le deuxième intervenant souscrivait à la proposition faite dans le rapport de revoir l'architecture de la gouvernance du système international, en particulier concernant le commerce, la dette, la fiscalité et le financement. Les intervenants soutenaient l'appel lancé dans le rapport en faveur d'une réallocation des droits de tirage spéciaux, anciens et nouveaux, et la création d'une autorité mondiale de la dette.

68. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et nombre de délégations ont salué les travaux exposés dans le rapport 2020 et ont mis en lumière l'importance particulière qu'y revêtait la contextualisation des énormes difficultés que rencontraient les pays dans les circonstances actuelles.

69. Le représentant d'un groupe régional et plusieurs délégations soutenaient la mise en garde des auteurs du rapport contre un retour au statu quo antérieur à la pandémie, ainsi que l'invitation lancée dans le rapport à éviter tout abandon prématuré des politiques budgétaires expansionnistes adoptées par les gouvernements face à la pandémie, compte tenu du risque qu'une décennie soit perdue pour les pays en développement.

70. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont souligné l'importance que revêtait la coopération internationale en vue d'aider les pays en développement à « mieux se redresser » après la pandémie et, plus particulièrement, le rôle que jouaient la CNUCED et le système des Nations Unies dans la coordination d'une riposte multilatérale à ce problème mondial. Le représentant d'un groupe régional a jugé important que, de manière générale, la CNUCED renouvelle son action dans les domaines de l'assistance technique et de la coopération, en particulier dans le financement du développement.

71. Le représentant d'un autre groupe régional s'est inquiété de la date de soumission de ce rapport à l'examen des États membres. Ce type de rapport devrait être disponible quatre semaines avant qu'il ne soit examiné à une session du Conseil.

72. Une délégation a proposé que la CNUCED organise une série de réunions spéciales pour examiner plus avant les recommandations formulées dans le rapport, avec la participation d'experts des États membres et d'organisations internationales. Le secrétariat était disposé à organiser ces réunions.

## **G. Le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique**

(Point 7 de l'ordre du jour)

73. Au titre de ce point, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté le *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*. Il a évoqué la portée du rapport, la compréhension des flux financiers illicites, les données et les méthodes utilisées, les principaux messages et les recommandations. Il a déclaré que la responsabilité des flux financiers illicites était collective. Pour remédier à ce problème, les recommandations formulées dans le rapport étaient articulées autour d'un plan en 10 points visant à lutter contre les flux financiers illicites en Afrique, dans lequel les objectifs de développement durable jouaient un rôle central et qui était assorti d'orientations axées sur les trois piliers du développement durable ainsi que sur les institutions et sur les mesures à prendre par les parties concernées.

74. Le représentant d'un groupe régional a salué le rapport, faisant observer que l'analyse d'un tel sujet était complexe, et a pris note des recommandations qui y étaient formulées. Le représentant d'un autre groupe régional, tout en se félicitant du rapport de la CNUCED, a préconisé la concertation pour lutter contre les flux financiers illicites et les activités qui les sous-tendaient, en particulier la fraude fiscale, la corruption et la criminalité transnationale organisée, tandis que les représentants de certains groupes régionaux ont évoqué les résolutions 71/213 et 72/207, 73/222 et 74/206 que l'Assemblée générale des Nations Unies avait adoptées sur cette question. Le représentant d'un autre groupe régional a jugé impératif de garantir, dans le cadre de la lutte contre les flux financiers illicites, un recouvrement et une restitution rapides des actifs volés, qui restaient des priorités essentielles de l'Union africaine, et a invité à renforcer la coopération et la coordination au niveau mondial. Le représentant d'un autre groupe régional a préconisé que tous les acteurs, y compris la CNUCED, s'engagent fermement à ce que l'obligation de rendre des comptes, la transparence et l'intégrité financière soient accrues car la responsabilité devait être partagée. Il a jugé important de se concentrer sur la bonne application des instruments en vigueur et de s'appuyer sur les cadres pertinents, tels que le groupe d'action financière et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que le rapport aiderait à affiner les stratégies de lutte contre ce phénomène en Afrique.

75. De nombreuses délégations ont également salué le rapport et souhaitaient que la CNUCED approfondisse ses travaux de recherche sur le sujet car les flux financiers illicites entravaient le développement de l'Afrique. Les représentants de certains groupes régionaux appréciaient les travaux de la CNUCED consacrés à l'analyse des répercussions des flux financiers illicites, compte tenu de la complexité des opérations de mesure, ainsi que le rôle que la CNUCED jouait, en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, dans les efforts multilatéraux visant à élaborer une méthode de mesure de ces flux, en particulier pour l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable.

76. Au sujet du rapport Mbeki sur les flux financiers illicites qui était cité dans le rapport de la CNUCED, le représentant d'un groupe régional a demandé quels enseignements pouvaient être tirés de la prévention de la fuite de capitaux illicites provenant des 10 pays qui représentaient près des quatre cinquièmes de ces flux en Afrique, en particulier des trois pays du continent africain où le volume des flux financiers illicites était nettement plus élevé que dans les autres pays africains.

77. Le Directeur a répondu que la CNUCED avait travaillé étroitement avec les institutions compétentes sur cette question. Le rapport ne faisait pas double emploi avec les travaux de ces institutions ; il n'analysait pas tous les aspects des flux financiers illicites et ne portait pas sur le mécanisme dont la CNUCED s'était servi pour calculer leur montant en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Sa portée avait été restreinte aux besoins indispensables que les pays africains les plus touchés devaient satisfaire, y compris la collecte de données internes au service de la transparence ; la question particulière de la fausse facturation dans le secteur extractif des pays pour lesquels l'on disposait de données adéquates avait été étudiée. Tous les pays africains n'avaient pas été pris en compte, pas plus que le secteur extractif de tous ces pays. Un message clef du rapport était que si les fonds provenant de la fausse facturation avaient été disponibles, ils auraient pu soutenir de manière notable la réalisation des objectifs de développement durable. Ce rapport et d'autres activités de la CNUCED contribuaient aux travaux du système des Nations Unies et de la communauté internationale visant à élaborer des recommandations pratiques.

## H. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 8 de l'ordre du jour)

78. Au titre de ce point, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté le rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (TD/B/67/2), en mettant en avant les travaux de recherche et d'analyse, en particulier le *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique : Made in Africa – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain*, ainsi que les activités de coopération technique. Il a fait observer que 40 % des dépenses totales de coopération

technique de la CNUCED étaient consacrées à l'Afrique. Les ressources financières n'étaient toutefois pas suffisantes pour satisfaire les demandes d'assistance des pays.

79. Les représentants de certains groupes régionaux ont salué les activités que la CNUCED menait dans ses trois grands domaines d'action, en particulier celles en faveur de la Zone de libre-échange continentale africaine et la coopération instaurée avec la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour mesurer les flux financiers illicites. De nombreuses délégations ont également salué les activités que la CNUCED consacrait à l'Afrique et l'ont encouragée à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Les représentants des groupes régionaux ont encouragé la CNUCED à continuer d'aider l'Afrique, ont mis en lumière les principaux obstacles rencontrés et ont jugé essentiel de les surmonter pour parvenir à un développement durable inclusif. Le représentant d'un autre groupe régional a rappelé que malgré la crise sanitaire et économique actuelle, les objectifs de développement durable restaient toujours valables et a demandé que des ressources supplémentaires soient allouées à la CNUCED. Le représentant d'un autre groupe régional a estimé que face aux vulnérabilités liées à la COVID-19, il était essentiel que l'assistance de la CNUCED à l'Afrique se fasse en synergie avec les autres institutions.

80. Tout en se félicitant de l'assistance technique de la CNUCED à l'Afrique, le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que le rapport sur les activités menées ne semblait pas avoir pris en compte les enseignements qui avaient été tirés ou les efforts qui avaient été faits dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats. Son groupe régional poursuivrait tous ses efforts visant à aider l'Afrique dans le domaine du développement.

81. Le Président du Conseil, s'exprimant au sujet du *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique*, a constaté que l'offre et la demande étaient faibles en Afrique par rapport au reste du monde. Il ressortait clairement des données chiffrées du rapport qu'une assistance technique était nécessaire à une expansion du commerce sur le continent. Le Directeur a dit que l'Afrique avait besoin d'accroître l'offre et la demande sur le continent, ce qui passait par le renforcement des capacités productives, par la transformation industrielle des matières premières et par une amélioration de l'intégration commerciale régionale.

## **I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

(Point 9 de l'ordre du jour)

82. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CNUCED a présenté un rapport (TD/B/67/4) mettant en lumière les activités de la CNUCED en matière d'analyse et de recherche, de formation de consensus et de coopération technique ainsi que les enseignements qui en avaient été tirés. La pandémie de COVID-19 avait confronté le système mondial à des difficultés et à des chocs sans précédent qui avaient aggravé de nombreuses manières les problèmes de développement des pays les moins avancés et effacé certains des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Elle avait mis en évidence les vulnérabilités structurelles et la nécessité de renforcer la résilience des pays grâce à des initiatives nationales soutenues concrètement et activement par la communauté internationale.

83. La représentante d'un groupe régional, tout en saluant le rapport de la CNUCED, a réaffirmé la nécessité de s'engager avec la communauté internationale à aider les pays les moins avancés à parvenir à un véritable développement, surtout dans les circonstances actuelles, qui étaient exceptionnelles. Elle s'est particulièrement félicitée de l'assistance technique que la CNUCED avait apportée au moyen de ses travaux sur les règles d'origine visant à accroître le commerce intra-africain et de ses activités relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, telles que l'établissement d'évaluations d'impact sur l'économie et les perspectives commerciales, qui étaient très appréciées des pays. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que les perspectives de réalisation du Programme d'action d'Istanbul s'étaient déjà assombries avant l'apparition de la pandémie

en raison des vulnérabilités économiques des pays les moins avancés d'Afrique. Il fallait donc continuer de soutenir une intégration accrue des mécanismes commerciaux de la zone de libre-échange panafricaine.

84. Le représentant d'un autre groupe régional a salué le rapport, même s'il était inquiétant d'y lire, comme dans celui de 2019, que malgré les efforts concertés des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement, de nombreux buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul ne seraient pas atteints. La conclusion du rapport était encore plus préoccupante puisqu'il y était écrit que les perspectives actuelles de développement des pays les moins avancés étaient moins bonnes qu'au début de la précédente décennie. Le seul signe encourageant était peut-être le nombre non négligeable de pays les moins avancés récemment reclassés ou en passe de l'être, par rapport aux décennies antérieures.

85. Le représentant d'un autre groupe régional et plusieurs délégations ont salué le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et ont invité la communauté internationale à renforcer son appui aux pays les moins avancés dans le contexte actuel de pandémie afin que certains des objectifs de ce programme puissent être atteints.

## **J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

(Point 10 de l'ordre du jour)

86. Le Premier Ministre de l'État de Palestine, les représentants de cinq groupes régionaux, 19 États membres et deux organisations internationales ont accueilli avec satisfaction le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/67/5), qualifié d'excellent, d'éclairant et d'informatif.

87. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED et un autre représentant du secrétariat ont appelé l'attention sur les principaux points et recommandations du rapport. Depuis 1986, le rapport avait été un point permanent de l'ordre du jour du Conseil, illustrant l'intérêt des États membres pour le développement économique dans le Territoire palestinien occupé et la contribution de la CNUCED au développement dans une situation d'occupation prolongée. Outre l'occupation, l'apparition de la pandémie de COVID-19 avait entraîné une détérioration de l'économie palestinienne. Les taux de pauvreté et de chômage n'avaient jamais été aussi élevés. Les colonies israéliennes continuaient de s'étendre et représentaient une menace pour la solution à deux États soutenue par les résolutions de l'ONU. Les États membres étaient instamment priés d'allouer des ressources extrabudgétaires pour maintenir l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

88. Le Premier Ministre et un représentant de l'État de Palestine étaient très reconnaissants de l'aide de la CNUCED au peuple palestinien et ont souligné que le peuple palestinien rejetait les initiatives qui l'excluaient, qui menaçaient la solution à deux États et qui amputaient le Territoire palestinien occupé de 30 % de sa superficie. Le Gouvernement palestinien n'avait aucune marge d'action budgétaire ou monétaire. L'occupation empêchait les Palestiniens de tirer profit de leurs propres ressources, les colons israéliens poursuivaient leurs actes de vandalisme et les colonies illégales s'étendaient. Les conséquences budgétaires de la pandémie et de la diminution de l'aide des donateurs ont été soulignées et la communauté internationale a été exhortée à accroître son soutien financier et politique.

89. Toutes les délégations ont souscrit aux conclusions du rapport et ont approuvé les recommandations formulées. Elles se sont alarmées de la dégradation de la situation socioéconomique, qui était déjà grave avant la pandémie de COVID-19. Elles ont constaté que le mur de séparation, les restrictions de déplacement, le blocus de Gaza, la destruction de biens et l'expansion des colonies avaient des conséquences néfastes.

90. Les délégations étaient particulièrement préoccupées par les difficultés budgétaires et ont demandé à Israël de mettre fin à la fuite des ressources budgétaires palestiniennes vers le Trésor israélien et à la perte annuelle de 144 millions de dollars découlant des déductions pratiquées par Israël.

91. Les délégations ont constaté que les Palestiniens ne disposaient pas d'une marge d'action suffisante pour faire face à la pandémie de COVID-19 et ont estimé que la diminution de l'aide des donateurs risquait de compromettre la réalisation des objectifs de

développement durable et de celui de ne laisser personne de côté d'ici à 2030, et constituait une menace pour l'existence même du Gouvernement palestinien.

92. Les délégations ont soutenu que l'occupation israélienne était le principal obstacle économique et que le peuple palestinien devrait être autorisé à exercer son droit au développement. Elles ont demandé le respect du droit international et des résolutions de l'ONU, la fin des colonies et la constitution d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale.

93. Une majorité de délégations a souligné l'importance du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien et a demandé instamment de le renforcer au moyen de ressources supplémentaires, s'inquiétant de ce qu'à l'approche de la quinzième session de la Conférence, le paragraphe 55 dd) du Maafikiano de Nairobi reste lettre morte.

## **K. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social**

(Point 13 de l'ordre du jour)

94. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a prononcé une déclaration liminaire, dans laquelle elle a souligné le caractère transversal des travaux de la CNUCED et leur alignement sur les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sur le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Président du Conseil a déclaré que, compte tenu de la pandémie en cours et de ses répercussions sur le commerce et le développement, la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement serait suivie de près par la communauté internationale.

95. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont souligné l'importance de plusieurs textes issus de conférences, qui étaient au cœur des travaux de la CNUCED, en particulier du Maafikiano de Nairobi, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1) et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/69/313). Le représentant du groupe régional a prié instamment la CNUCED de redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à concrétiser leurs aspirations au développement et pour contribuer à remédier aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des autres pays en développement. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont salué les travaux que la CNUCED consacrait aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) et au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Les représentants de certains groupes régionaux ont exprimé le souhait que le rôle joué par la CNUCED en faveur des pays les moins avancés soit renforcé dans le cadre de la quinzième session de la Conférence et de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

96. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que la quinzième session de la Conférence pouvait marquer un tournant décisif pour le multilatéralisme et a prié la CNUCED de tenir compte des faits les plus récents dans le cadre des préparatifs.

97. Les représentants de certains groupes régionaux ont mis en évidence les problèmes que posait la COVID-19 du point de vue du développement et les préoccupations soulevées par la pandémie sur les plans du soutien financier et du surendettement. Une délégation a salué les activités menées par la CNUCED en faveur de la lutte contre la COVID-19 et du renforcement de la résilience, et déclaré qu'elle souhaitait recevoir des informations actualisées sur les projets exécutés dans ces domaines.

98. Certaines délégations ont souligné la nécessité de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que l'importance des travaux menés par la CNUCED à cet égard. Une autre délégation a exprimé le souhait qu'un dialogue de haut niveau soit consacré à la coopération et au financement Sud-Sud.

99. Une délégation a déclaré que l'unilatéralisme détournait l'attention du multilatéralisme.

100. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et certaines délégations ont fait l'éloge de plusieurs domaines d'activité de la CNUCED. Le représentant d'un groupe régional a insisté sur l'importance des travaux de recherche et d'analyse que conduisait la CNUCED. Le représentant d'un autre groupe régional a mis en évidence les synergies qui existaient entre les trois piliers des travaux de la CNUCED, tandis que le représentant d'un autre groupe régional a souligné la nécessité de les renforcer davantage et que le Président du Conseil a déclaré que les piliers étaient plus importants que jamais. Le représentant d'un autre groupe régional a exprimé le souhait que soit élaboré un rapport actualisé sur les activités menées par la CNUCED à l'appui des petits États insulaires en développement.

101. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné que les entités des Nations Unies devaient être « unies dans l'action », un principe applicable également aux contributions de la CNUCED à d'autres conférences multilatérales, et que la CNUCED devait prendre en considération les contributions d'autres organisations dans le cadre de ses délibérations, s'il y avait lieu. Le Président du Conseil a déclaré qu'il fallait promouvoir la cohérence au sein du système des Nations Unies, tandis que certaines délégations ont estimé qu'il fallait nouer des liens plus étroits avec les entités établies à New York, en particulier avec la Deuxième Commission et avec le Conseil économique et social.

## **L. Séance plénière de clôture**

102. Dans ses observations de clôture, le Président du Conseil a fait le bilan de la session et a fait part de ses réflexions sur l'avenir. Remerciant les délégations et le secrétariat de la CNUCED de leurs contributions et de leur participation aux trois parties de la session, il a jugé nécessaire que les acteurs du mécanisme intergouvernemental, c'est-à-dire les gouvernements, soient à la hauteur des enjeux, s'adaptent et fassent face à leurs responsabilités dans toutes leurs initiatives, en particulier dans les circonstances actuelles. Le commerce et le développement souffraient beaucoup des conséquences de la pandémie de COVID-19, qui n'était pas encore derrière nous. Le Président a constaté que la CNUCED n'avait pas continué comme si de rien était, mais avait pris en compte la pandémie et ses énormes répercussions ; le secrétariat avait ainsi produit des rapports techniques de qualité sur un certain nombre de sujets dans lesquels il analysait les problèmes dus à la pandémie. Certains comparaient la situation actuelle à la crise de 1930, ce qui empêchait le mécanisme intergouvernemental de continuer comme avant. Il était donc temps que celui-ci mette à profit la contribution du secrétariat de la CNUCED et soit en même temps à la hauteur de l'enjeu que représentait l'élaboration de la feuille de route de la CNUCED pour les quatre prochaines années, en adoptant une approche profonde et approfondie et en ayant conscience que nous vivons parfois dans un monde nouveau.

103. En partageant sa dernière réflexion, le Président espérait instiller l'état d'esprit qui animerait les futurs travaux du Comité préparatoire et l'avant-projet de texte, que certaines délégations ne jugeraient probablement pas satisfaisante. Il a néanmoins fait observer que c'était là que résidait l'avantage de la recherche de consensus en tant que pilier de la CNUCED ; les gouvernements devaient être à la hauteur de cette tâche. Il n'y avait pas d'autre solution : le multilatéralisme était la voie à suivre et cela correspondait aussi au discours des dirigeants. Il fallait faire évoluer le mécanisme intergouvernemental de la manière la plus efficace et la plus réaliste possible. Le Président se réjouissait de travailler avec toutes les délégations à partir du dernier trimestre 2020, lorsque débuteraient les conversations et les discussions sur l'avant-projet de texte.

104. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED s'est engagée à soutenir le processus intergouvernemental.



### III. Questions de procédure et questions connexes

#### A. Ouverture de la session

105. La soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 2 juillet 2020 par M. Michael Gaffey (Irlande), Président du Conseil à sa soixante-sixième session.

#### B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

106. Les membres du Bureau de la soixante-septième session du Conseil ont été élus selon des procédures d'approbation tacite, conformément aux dispositions de la décision 74/544 de l'Assemblée générale, en date du 27 mars 2020, et de la décision 554 (LXVII) du Conseil (voir la section A du chapitre I). À la 1189<sup>e</sup> séance plénière d'ouverture, le 2 juillet 2020, le Président sortant du Conseil (Irlande) a rappelé aux participants qu'il avait été décidé que l'élection du Président du Conseil à sa soixante-septième session se ferait au terme d'une procédure d'approbation tacite commencée le 17 juin et achevée le 23 juin 2020. Aucune objection à cette décision n'ayant été reçue avant la date limite, le Conseil avait élu M. Federico Villegas Beltran (Argentine) Président du Conseil à sa soixante-septième session.

107. Le Conseil a procédé à l'élection des autres membres du Bureau de sa soixante-sixième session en élisant ses vice-présidents. Le nouveau Président du Conseil (Argentine) a précisé que faute de candidature provenant des États membres de la liste D, à qui le poste de rapporteur devait revenir conformément au cycle de roulement en place, les candidatures avaient été ouvertes à tous les autres groupes. L'élection des Vice-Présidents avait eu lieu après la réception des candidatures. À l'issue des procédures d'approbation tacite, à la 1189<sup>e</sup> séance plénière d'ouverture, le Président du Conseil a confirmé l'élection des Vice-Présidents et du Rapporteur. Une candidature en attente serait examinée ultérieurement. Le Bureau se composait donc des membres suivants :

<i>Président :</i>	M. Federico Villegas Beltrán (Argentine)
<i>Vice-Président(e)s :</i>	M. Vaqif Sadiqov (Azerbaïdjan)
	M. Chad Blackman (Barbade)
	M. Yusupha Alieu Kah (Gambie)
	M. Michael Gaffey (Irlande)
	M. Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran)
	M. Salim Baddoura (Liban)
	M <sup>me</sup> Maimuna Kibenga Tarishi (République-Unie de Tanzanie)
	M <sup>me</sup> Charline van der Beek (Autriche)
	M <sup>me</sup> Priscilla Mensah (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Rapporteur :</i>	M <sup>me</sup> Débora María Ponce Ogáldez (Guatemala)

108. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus par la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

109. Également à la séance plénière d'ouverture, le 2 juillet 2020, le Président du Conseil a informé les participants que le secrétariat avait reçu une note verbale de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations et des autres organisations internationales à Genève. Les États-Unis d'Amérique se joignaient au consensus concernant l'élection des membres du Bureau de la soixante-septième session du Conseil, mais s'inquiétaient de la participation de la République islamique d'Iran à cet organe car ils considéraient que celle-ci était l'un des principaux États soutenant le terrorisme et continuait de bafouer les normes internationales, notamment par le commerce illicite. Le Président a noté que, conformément à l'usage, le texte de la note verbale serait reproduit en

annexe du rapport sur la session en cours du Conseil et serait diffusé sur la page Internet de la soixante-septième session du Conseil (voir l'annexe III).

110. Le représentant de la République islamique d'Iran a déploré la réserve exprimée par les Etats-Unis d'Amérique au sujet de la participation du représentant du Gouvernement de son pays au Bureau du Conseil. Il a fait observer que le système des Nations Unies appartenait à tous les États Membres et que, par conséquent, sa délégation avait le droit de participer activement aux processus de décision et de discussion au sein des organes principaux et subsidiaires. Toute objection ou réserve injustifiée et politiquement motivée d'un quelconque État Membre à l'encontre de la participation d'un autre État membre d'un autre groupe régional à des instances internationales constituait, de l'avis de sa délégation, une violation des droits d'un État souverain et une menace pour le multilatéralisme. Le représentant a déclaré que seules les positions positives et constructives seraient utiles aux discussions du Conseil (voir l'annexe IV).

### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

111. À la 1189<sup>e</sup> séance plénière d'ouverture, le 2 juillet 2020, le Président du Conseil a rappelé que l'ordre du jour de la soixante-septième session avait été adopté selon une procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 554 (LXVII) du Conseil et aux dispositions de la décision 74/544 de l'Assemblée générale, en date du 27 mars 2020, et avait été publié sous les cotes TD/B/67/1 et Corr.1 (voir l'annexe V).

112. Le Président du Conseil a exposé les grandes lignes de l'organisation des travaux au début de chacune des parties de la session.

### **D. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement**

(Point 14) de l'ordre du jour)

113. À sa 1205<sup>e</sup> séance plénière de clôture, le 2 octobre 2020, le Conseil a approuvé l'ordre du jour de sa soixante-dixième réunion directive (voir l'annexe VI).

### **E. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**

(Point 15 de l'ordre du jour)

114. À sa séance plénière de clôture, le 2 octobre 2020, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement publié dans un document officiel daté du 25 septembre 2020 (voir l'annexe VII).

### **F. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission du commerce et du développement**

(Point 16 de l'ordre du jour)

115. À sa séance plénière de clôture également, le 2 octobre 2020, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission du commerce et du développement publié dans un document officiel daté du 25 septembre 2020 (voir l'annexe VIII).

## G. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 17 de l'ordre du jour)

### Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2019-2020 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif

116. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a élu les membres ci-après de l'Organe consultatif pour une période d'un an allant de juin 2020 à juin 2021 : M<sup>me</sup> Ravesa Lleshi (Albanie), M<sup>me</sup> Keva Lorraine Bain (Bahamas), M. Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique), M. Petr Gajdušek (Tchéquie), M<sup>me</sup> Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), M<sup>me</sup> Katrina Naut (République dominicaine), M. François Rivasseau (France), M. Cleopa K. Mailu (Kenya), M. Kyaw Moe Tun (Myanmar), M. Khalil Hashmi (Pakistan), M<sup>me</sup> Hilda al Hinai (Oman) et M. Juteau Tousse (Cameroun).

117. Le Conseil a également décidé que conformément à l'usage, l'Organe consultatif serait présidé par le Président du Conseil pendant la période susmentionnée.

### Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

118. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 115 organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

### Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

119. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 241 organisations non gouvernementales autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/26.

### Examen du calendrier des réunions

120. Le Conseil a approuvé le calendrier révisé des réunions pour le second semestre 2020, conformément à la décision 557 (LXVII), en date du 30 juin 2020 (voir la section A du chapitre I)<sup>1</sup>, notamment les dates des trois parties de sa soixante-septième session, les dates différées des réunions intergouvernementales initialement prévues au premier semestre 2020 et le report de la quinzième session de la Conférence.

121. À sa 1996<sup>e</sup> séance plénière, le 8 septembre 2020, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le premier semestre 2021, qui figurait dans un document officiel daté du 7 septembre 2020<sup>2</sup>. Le Président du Conseil a également informé les participants que la quatre-vingtième session du Groupe de travail, initialement programmée du 14 au 16 septembre 2020, avait finalement eu lieu les 14, 16 et 17 septembre 2020 pour des motifs logistiques imprévus à l'Office des Nations Unies à Genève.

122. À sa 1198<sup>e</sup> séance plénière, le 28 septembre 2020, le Conseil a approuvé un changement dans le calendrier des réunions pour le second semestre 2020 et le premier semestre 2021. Il a ainsi décidé de reporter la douzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, initialement prévue en septembre, aux 8 et 9 février 2021.

### Composition du Groupe de travail

123. À la 1198<sup>e</sup> séance plénière, le 28 septembre 2020, le Président du Conseil a rappelé l'adoption du mandat du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

<sup>1</sup> Le calendrier officiel pour le second semestre 2020 a été publié sous la cote TD/B/INF.247.

<sup>2</sup> Le calendrier officiel pour le premier semestre 2021 sera publié sous la cote TD/B/INF.248.

(décision 559 (LXVII)), dans lequel il était précisé que la composition du Groupe de travail serait la même que celle du Conseil (voir le paragraphe 1 de l'annexe I). Par conséquent, il n'était plus nécessaire d'élire les nouveaux membres du Groupe de travail. Le Président a proposé au Conseil de supprimer la question de la composition du Groupe de travail des points permanents de l'ordre du jour.

124. Le Conseil a approuvé la suppression de la question de la composition du Groupe de travail de l'ordre du jour du Conseil.

#### **Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale**

125. Il n'était pas nécessaire de modifier la liste des membres. La liste des membres actuels est publiée sous la cote TD/B/INF.245.

#### **Incidences administratives et financières des décisions du Conseil**

126. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante-septième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

### **H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

127. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-septième session, publié sous la cote TD/B/67/L.2.

### **I. Questions diverses**

(Point 18 de l'ordre du jour)

128. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Conseil.

### **J. Adoption du rapport**

(Point 12 de l'ordre du jour)

129. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté son rapport, qui comportera les conclusions concertées au titre du point 7, la décision et le mandat relatifs au point 11 et les autres mesures prises par le Conseil au cours des trois parties de la session, le résumé du Président sur toutes les questions de fond et les ordres du jour provisoires de la quinzième session de la Conférence, de la soixante-dixième réunion directive du Conseil, des douzièmes sessions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et de la Commission du commerce et du développement, ainsi que des questions de procédure et des questions connexes. Il a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

## Annexe I

### **Mandat du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**

#### **A. Composition**

1. La composition du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme est la même que celle du Conseil du commerce et du développement. Le cycle de roulement des membres du Bureau (Président(e) et Vice-Président(e)-Rapporteur/Rapporteuse) est identique à celui qui est établi à l'annexe I du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement<sup>1</sup>.

#### **B. Fréquence et durée**

2. À moins que le Conseil du commerce et du développement n'en décide autrement, le Groupe de travail se réunit deux à trois fois par année, chaque session durant trois à quatre jours au maximum. Le nombre total de séances<sup>2</sup> du Groupe de travail ne devrait pas être supérieur à 18 par année.

3. Le calendrier des sessions tient compte du calendrier du processus budgétaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

#### **C. Fonctions et étendue des travaux**

4. Le Groupe de travail est chargé d'analyser le document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés devant figurer dans le projet de budget-programme qui sera établi par le Secrétaire général de l'ONU et soumis à l'Assemblée générale pour examen ; de passer en revue les activités de coopération technique, les évaluations, la politique de publication et la stratégie de communication, ainsi que d'examiner toute autre question décidée par le Conseil du commerce et du développement.

5. Le Groupe de travail est le cadre de débat sur les questions transversales que la CNUCED a été chargée d'intégrer à ses travaux à l'issue des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, telles que la promotion du développement durable, les jeunes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

6. Le Groupe de travail est aussi le cadre dans lequel les États membres sont informés de la composition du secrétariat de la CNUCED, en fonction du sexe et de la région géographique de ses membres.

#### **D. Organisation et contenu des sessions**

7. Le Groupe de travail assiste le Conseil du commerce et du développement dans sa fonction de contrôle, en particulier en l'aidant à transposer les mandats confiés à la CNUCED dans le projet de document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés, afin que celui-ci gagne en efficacité et en transparence. À cette fin, le Groupe de travail tient deux à trois sessions telles que décrites ci-après.

<sup>1</sup> TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

<sup>2</sup> Une séance dure trois heures.

**Première session :****Séance consacrée à l'élaboration du plan-programme et à l'examen des activités de coopération technique et d'évaluation**

*Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés*

8. En prévision de la deuxième session du Groupe de travail, la première session sert à donner des conseils et des orientations pour l'élaboration du document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés, qui sera repris dans le projet de budget-programme.

9. Des échanges informels se tiennent, sur la base de la présentation faite par le secrétariat de la CNUCED de la vision stratégique générale et des domaines d'action de l'organisation. Cette présentation consiste notamment en une sélection des principaux résultats escomptés pour chaque sous-programme et d'exemples des mesures de résultats qu'il est envisagé de faire figurer dans le document du plan-programme ou, au plus, en une description succincte et indicative de ces résultats et mesures de résultats, et mentionne toute question nouvelle et tout enseignement acquis ainsi que tout autre élément que le secrétariat de la CNUCED estime pertinent pour guider et/ou éclairer l'élaboration du plan-programme. Le secrétariat de la CNUCED distribue un document non officiel destiné à faciliter les débats.

*Examen des activités de coopération technique et de leur financement et contrôle*

10. Conformément aux mandats pertinents qui ont été adoptés à l'issue des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail examine les activités de coopération technique de la CNUCED, en vue, entre autres, d'améliorer leur efficacité et leur efficience, d'accroître leur transparence, de partager des exemples de réussite et de chercher à atteindre de nouveaux bénéficiaires potentiels. Pour les besoins de l'examen, il dispose d'un rapport présenté par le secrétariat de la CNUCED, qui renseigne sur les éléments suivants :

- a) Les demandes d'assistance technique, par produit et par groupe thématique<sup>3</sup> ;
- b) La capacité d'absorption du secrétariat de la CNUCED, y compris les questions relatives aux ressources disponibles (classées par produit et/ou groupe thématique, selon qu'il convient) pour la conception et la mise en œuvre des activités de coopération technique demandées par les États membres ;
- c) Les ressources extrabudgétaires disponibles pour le thème, le programme et le projet proposés ainsi que les questions concernant la collecte de fonds et la pérennisation et la prévisibilité des ressources extrabudgétaires ;
- d) Les ressources consacrées à la collecte de fonds, à la gestion et à l'évaluation des projets et à la communication avec les États membres sur l'assistance technique ;
- e) L'efficacité et/ou les résultats des activités de coopération technique menées par le passé, notamment les expériences concluantes ;
- f) Des informations sur les efforts qui ont été faits en vue d'améliorer le financement, la gestion et l'évaluation des activités de coopération technique ainsi que l'établissement de rapports sur ces activités.

11. Le Groupe de travail envisage en outre d'étudier les possibilités et les moyens d'améliorer la collecte de fonds et de diversifier davantage les sources de financement des activités de coopération technique, sur la base des éléments fournis par le secrétariat de la CNUCED.

<sup>3</sup> Le secrétariat de la CNUCED fournit régulièrement des renseignements à jour sur les demandes d'assistance technique que la CNUCED a reçues, par l'intermédiaire d'une base de données en ligne spécialement prévue à cet effet. Les renseignements en question indiquent notamment si les fonds disponibles sont suffisants pour satisfaire aux demandes.

*Examen des activités d'évaluation et suivi*

12. Conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le Groupe de travail examine les activités de la CNUCED en matière d'évaluation interne et externe dans le but de les rendre plus efficaces, plus efficaces et plus transparentes. Dans ce contexte, le secrétariat de la CNUCED doit procéder à des évaluations, dans le respect de ses principes directeurs, afin de s'acquitter de son obligation de rendre compte et de garantir l'apprentissage institutionnel. Pour les besoins de l'examen, le Groupe de travail dispose d'un rapport synthétique d'évaluation présenté par le secrétariat de la CNUCED, qui informe de toutes les activités d'évaluation, promeut la transparence et met en évidence les enseignements acquis. Les rapports synthétiques d'évaluation sont des documents de référence qui permettent de regrouper et de partager les connaissances acquises et de renforcer le retour d'informations et les boucles d'apprentissage dans la perspective des évaluations de la CNUCED.

13. Le Groupe de travail examine le plan d'évaluation de la CNUCED, en particulier les évaluations approfondies demandées par le Conseil du commerce et du développement. Ses membres débattent des activités d'évaluation interne et externe en se fondant sur le rapport synthétique déjà mentionné. Le Groupe de l'évaluation et du suivi coordonne les activités de suivi des évaluations et fait en sorte que le rapport d'étape sur les évaluations annuelles approfondies qui lui ont été demandées soit établi et soumis au Groupe de travail en temps voulu.

**Deuxième session :****Examen du plan-programme et des informations sur les résultats escomptés**

14. Le Groupe de travail examine le document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés qui sera repris dans le projet de budget-programme, en s'attachant à faire toute recommandation qui pourrait être nécessaire au Conseil du commerce et du développement. L'objectif est de déterminer si les activités et les priorités assignées, telles qu'elles sont proposées par le secrétariat de la CNUCED, sont concordantes et tiennent compte des directives et des orientations données par les organes directeurs de la CNUCED, notamment au cours de la première session du Groupe de travail, et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

15. En cela, le Groupe de travail assiste donc le Secrétaire général de la CNUCED et le Secrétaire général de l'ONU dans l'élaboration du projet de budget-programme, qui sera ensuite examiné par le Comité du programme et de la coordination et par l'Assemblée générale.

16. À la session suivante du Groupe de travail, le Secrétaire général de la CNUCED informe les États membres des besoins de la CNUCED au titre du financement des postes et des autres objets de dépense, tels qu'ils sont décrits dans le projet de budget-programme.

**Troisième session :****Autres décisions prises par le Conseil du commerce et du développement**

17. Le Conseil du commerce et du développement peut aussi décider que le Groupe de travail tienne une troisième session pour faire le point sur :

a) La politique de publication et la stratégie de communication, en particulier l'efficacité et l'efficacité de la communication dans le cadre des publications ;

b) La planification stratégique à long terme ou toute autre question relevant des activités du Groupe de travail, dans le respect des prérogatives du Comité du programme et de la coordination ainsi que de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sur les questions administratives et budgétaires.

## E. Résultats

18. Les sessions du Groupe de travail peuvent aboutir à l'établissement de conclusions concertées, de projets de décisions et de projets de recommandations, qui seront soumis pour examen au Conseil du commerce et du développement, et, s'il y a lieu, de mesures à prendre par le secrétariat de la CNUCED. Les décisions du Conseil du commerce et du développement sont portées à l'attention du Secrétaire général de la CNUCED, du Secrétaire général de l'ONU et, s'il y a lieu, des organismes compétents à New York.

## F. Questions d'organisation

19. À chaque session, le Groupe de travail approuve l'ordre du jour provisoire de la session suivante.

20. Les documents concernant chacune des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Groupe de travail sont mis à la disposition des États membres au moins quatre semaines avant le début de la session.

21. Le mandat du Groupe de travail peut être modifié par le Conseil du commerce et du développement, sur recommandation du Groupe de travail.

22. Le calendrier des sessions et les travaux engagés à chaque session sont présentés dans le tableau ci-après

<i>Session</i>	<i>Dates (et durée)</i>	<i>Objet</i>	<i>Étendue des travaux</i>
1	Début octobre ; (quatre jours maximum, chacun séparé d'un jour de pause)	Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés  Examen des activités de coopération technique et de leur financement et contrôle  Examen des activités d'évaluation et suivi	Donner des conseils et des orientations pour l'élaboration du document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés  Servir aux États membres de cadre de discussions sur les questions touchant à la coopération technique, y compris les questions liées à la structure financière, à la pérennisation et à la prévisibilité des ressources, et à l'efficacité de l'assistance technique de la CNUCED  Examiner le rapport synthétique d'évaluation rendant compte de toutes les activités d'évaluation, examiner l'évaluation annuelle approfondie, interne et/ou externe, d'un sous-programme de la CNUCED et donner des orientations de fond pour les sous-programmes sur la base des rapports d'évaluation
2	Janvier (trois jours maximum)	Examen du plan-programme et des informations sur les résultats escomptés	Examiner le document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés et formuler toute recommandation nécessaire avant que ce document ne soit soumis au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, puis examiné par le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale



---

<i>Session</i>	<i>Dates (et durée)</i>	<i>Objet</i>	<i>Étendue des travaux</i>
3	Selon qu'il aura été décidé par le Conseil du commerce et du développement et/ou le Groupe de travail (jusqu'à trois jours maximum)	Évaluation de la politique de publication et de la stratégie de communication ou planification stratégique à long terme ou examen de toute autre question décidée par le Conseil du commerce et du développement	Examiner les autres questions relevant du mandat du Groupe de travail ou les autres questions décidées par le Conseil du commerce et du développement, dans le respect des prérogatives du Comité du programme et de la coordination ainsi que de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sur les questions administratives et budgétaires

---

## Annexe II

### **Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
  - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.
9. Questions diverses :
  - a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
  - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence ;
  - c) Incidences financières des décisions de la Conférence.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

## Annexe III

### **Note verbale de la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, adressée au Secrétaire du Conseil du commerce et du développement\***

*[Anglais seulement]*

No. 19-20

The Permanent Mission of the United States of America to the United Nations and Other International Organizations presents its compliments to Secretary of the Trade and Development Board and has the honor to inform the Secretary of the Trade and Development Board that the United States joins consensus on the election of the Bureau for the sixty-seventh session of the Trade and Development Board. However, the United States would like to express concern about Iran's participation in this body given its role as one of the leading state sponsors of terror and its continued violations of international norms, including through illicit trade.

The Permanent Mission of the United States of America to the United Nations and Other International Organizations avails itself of this opportunity to renew to the Secretary of the Trade and Development Board the assurances of its highest consideration.

Geneva, June 29, 2020

Secretary of the Trade and Development Board  
Geneva

---

\* Le texte de la présente annexe est reproduit dans la langue dans laquelle il a été reçu et sans avoir été revu par les services d'édition.

## Annexe IV

### **Note verbale de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, adressée au secrétariat de la CNUCED\***

[Anglais seulement]

*In the Name of God, the Compassionate, the Merciful*

Ref. 2050/483510

The Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations Office and other international organizations in Geneva presents its compliments to the Secretariat of the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) and with reference to the United States Note Verbale No. 19-20 dated 29 June 2020 addressed to the Secretariat on the membership of the Islamic Republic of Iran in the Bureau of the 67<sup>th</sup> session of the Trade and Development Board and, has the honor to state the following in exercise of its right of reply.

The Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran considers membership of the Bureau as the sovereign right of all UN Member States and the expression of concern by the United States, as one Member State from another regional group, over the membership of Iran from the Asia-Pacific Group in the Bureau is unwarranted, unprofessional and politically motivated. In addition, UNCTAD as a trade and development related body of the United Nations system should be able to freely benefit from the expertise and contributions of all Member States in discharging its mandate. Any unreasonable attempt from any country to hamper the collective endeavor of Member States, which undermines the ability of UNCTAD to fulfill its mandate, is counted as a sign of unilateralism with dire consequences for multilateralism, rule of international law and international cooperation. It is manifested in the form of unilateral coercive measures in defiance of international law and withdrawal from international organizations and multilateral treaties. Radical unilateralism continues to adversely affect the multilateral trading system and the process of development across the globe, as well. It is unfortunate that such policies and measures are being pursued while the international community is in urgent need for solidarity and cooperation in order to overcome the devastating impacts of Covid-19 pandemic.

The Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran requests the Secretariat of UNCTAD to post this Note Verbale in its website next to the uploaded Note Verbale of the United State for the kind attention of all Member States.

The Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran avails itself of this opportunity to renew to the Secretariat of the UNCTAD the assurances of its highest consideration.

Geneva, 8 July 2020

Secretariat of the United Nations  
Conference on Trade and Development  
Geneva

---

\* Le texte de la présente annexe est reproduit dans la langue dans laquelle il a été reçu et sans avoir été revu par les services d'édition.

## Annexe V

### Ordre du jour de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
  - a) Élection du Bureau ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Rapport annuel du Secrétaire général.
3. Activités menées ou prévues par la CNUCED afin d'aider les États membres à relancer le commerce et l'industrie au lendemain de la pandémie.
4. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence :
  - Approbation de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence.
5. Investir pour le développement : la production internationale à l'issue de la pandémie.
6. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
7. Le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique.
8. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
10. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
11. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
12. Autres questions relatives au commerce et au développement :
  - a) Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ;
  - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
13. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
14. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
15. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
16. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission du commerce et du développement.
17. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2019-2020 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif ;
  - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;

- c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
  - d) Examen du calendrier des réunions ;
  - e) Composition du Groupe de travail ;
  - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
  - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
18. Questions diverses.
19. Adoption du rapport.

## Annexe VI

### **Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa quatre-vingt-unième session.
4. Rapport de la Huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
7. Rapport du Comité préparatoire à la quinzième session de la Conférence.
8. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement.
10. Questions diverses.
11. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dixième réunion directive.

## **Annexe VII**

### **Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
  - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
  - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
4. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.



## Annexe VIII

### Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
  - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
    - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
    - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
    - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
    - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe IX

### Participation\*

1. Les États ci-après, qui sont membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la session :

Afghanistan	France
Afrique du Sud	Gabon
Albanie	Gambie
Algérie	Géorgie
Allemagne	Ghana
Arabie saoudite	Grèce
Argentine	Guatemala
Arménie	Guyana
Australie	Honduras
Autriche	Hongrie
Azerbaïdjan	Inde
Bahamas	Indonésie
Bahreïn	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Iraq
Barbade	Irlande
Bélarus	Italie
Belgique	Jamaïque
Bhoutan	Japon
Bolivie (État plurinational de)	Jordanie
Brésil	Kazakhstan
Bulgarie	Kenya
Burkina Faso	Koweït
Burundi	Lesotho
Cabo Verde	Liban
Cambodge	Libéria
Cameroun	Macédoine du Nord
Canada	Madagascar
Chili	Malaisie
Chine	Malawi
Chypre	Mali
Congo	Maroc
Costa Rica	Maurice
Côte d'Ivoire	Mexique
Croatie	Mongolie
Cuba	Mozambique
Djibouti	Myanmar
Égypte	Namibie
El Salvador	Nauru
Émirats arabes unis	Népal
Équateur	Nigéria
Espagne	Oman
Estonie	Ouganda
État de Palestine	Ouzbékistan
États-Unis d'Amérique	Pakistan
Éthiopie	Panama
Fédération de Russie	Pays-Bas
Finlande	Pérou

\* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/67/INF.1.

Philippines	Soudan
Pologne	Soudan du Sud
Portugal	Sri Lanka
Qatar	Suède
République arabe syrienne	Suisse
République de Corée	Tadjikistan
République dominicaine	Tchéquie
République populaire démocratique de Corée	Thaïlande
République-Unie de Tanzanie	Togo
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Trinité-et-Tobago
Rwanda	Tunisie
Sénégal	Turkménistan
Serbie	Turquie
Sierra Leone	Uruguay
Slovaquie	Vanuatu
Slovénie	Venezuela (République bolivarienne du)
	Zambie
	Zimbabwe

2. Les États ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la session :

Bahamas  
Niger  
Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud  
Commission économique eurasienne  
Groupe international d'étude du caoutchouc  
Organisation de la coopération islamique  
Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Organisation des États des Caraïbes orientales  
Organisation internationale de la francophonie  
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international  
Programme des Nations Unies pour le développement

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle  
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

European Business Council for Africa and the Mediterranean  
Iniciativa Cultural.